

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 5 janvier 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 3 et le 5 janvier 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Churkin



**Annexe de la lettre du 5 janvier 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (3 janvier 2017)**

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessez-le-feu ont été signés avec les représentants de localités de la province de Lattaquié.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 086.

Aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé avec un groupe armé illégal au cours des dernières 24 heures.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes armés à Mouaddamiyé el-Cheik (province de Damas) et de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

**Respect du cessez-le-feu**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Armée des moujahidin, Révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Groupe Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la Première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun, a recensé 27 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Hama (8), d'Alep (7), de Lattaquié (7) et de Damas (5).

Le bureau turc a recensé 18 violations du cessez-le-feu, dans les provinces d'Alep (7), de Damas (6), d'Edleb (2), de Homs (2) et de Deraa (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, aucune opération humanitaire n'a été menée.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (4 janvier 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessez-le-feu ont été signés avec les représentants des localités de Marj Maairban et Slagho, dans la province de Lattaquié (2), et de Khan el-Chih, dans la province de Damas (1).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 091.

Le processus de réconciliation dans la République arabe syrienne progresse de manière constante, conformément aux accords conclus.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes armés illégaux dans la province de Damas et de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

### **Respect du cessez-le-feu**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Armée des moujahidin, Révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Groupe Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la Première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun, a recensé 12 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Lattaquié (5), de Hama (4) et de Damas (3).

Le bureau turc a recensé 27 violations, dans les provinces d'Edleb (9), de Damas (5), de Hama (4), d'Alep (3), de Homs (3), de Deraa (2) et de Qouneïtra (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Grâce aux efforts déployés, les violations du cessez-le-feu se sont faites plus rares et la confiance entre les deux parties s'est accrue.

### **Fourniture d'aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, trois opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles des fournitures humanitaires ont été acheminées à la population civile, comme suit :

- Environ 1 tonne dans des écoles de Hamdaniyé-4 et du quartier 3000, à Alep;
- Environ une tonne dans le quartier d'Aziziyé à Alep;

- Environ 2 tonnes dans le quartier de Sakhour-3, à Alep;
- Environ 5,5 tonnes, notamment des repas chauds, au centre de transit pour les réfugiés de Jibrin situé près de l'aéroport militaire de Neïrab, à Alep.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (5 janvier 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 091.

Le processus de réconciliation dans la République arabe syrienne progresse de manière constante, conformément aux accords conclus.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes armés illégaux dans la province de Damas et de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

### **Respect du cessez-le-feu**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Armée des moujahidin, Révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Groupe Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la Première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun, a recensé 15 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Hama (5), de Damas (5), de Lattaquié (3) et d'Alep (2).

Le bureau turc a recensé 27 violations dans les provinces de Hama (4), d'Edleb (3), de Damas (3), d'Alep (1), de Lattaquié (1) et de Deraa (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Grâce aux efforts déployés, les violations du cessez-le-feu se sont faites plus rares et la confiance entre les deux parties s'est accrue.

### **Fourniture d'aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, trois opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles des fournitures humanitaires ont été acheminées à la population civile, comme suit :

- Environ 3 tonnes au centre de transit pour les réfugiés du quartier de Cheik Maqsoud, à Alep;
- 1 tonne dans les quartiers d'Ansari et d'Ard el-Sabbagh, à Alep;

- Environ 2 tonnes dans le quartier de Bani Zeïd, à Alep;
- Des cadeaux de fin d'année aux enfants de l'école maternelle Zouhour el-Rabih et de l'école primaire Martyr Souleiman Ibrahim de Roueïmiyé, dans la province de Lattaquié.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

---